



HAL
open science

Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la politique anti-incendies à la recherche de l'autonomie

Jean Christophe Paoli, Pierre Santucci

► **To cite this version:**

Jean Christophe Paoli, Pierre Santucci. Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la politique anti-incendies à la recherche de l'autonomie. *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, 2014, 34, pp.81-89. hal-02630355

HAL Id: hal-02630355

<https://hal.inrae.fr/hal-02630355>

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Niggli U., Slabe A., Schmid O., Halberg N., Schlüter M., 2009. *Vision d'avenir pour la recherche en agriculture biologique à l'horizon 2025. Un savoir bio pour l'avenir*. Technology Platform Organics. IFOAM EU group, Bonn, Germany.

Penvern S., Bellon S., Fauriel J., Sauphanor B., 2010. Peach orchard protection strategies and aphid communities : Towards an integrated agroecosystem approach. *Crop Protection*, 29, 1148-1156, DOI: 10.1016/j.cropro.2010.06.010

Penvern S., Jamar L., Dapena E., Lateur M., Simon S., Bellon S., 2012a. *Sustainable orcharding through eco-design and co-design*. IInd Symposium on Horticulture in Europe, July 1-5, 2012, Angers, France, <https://colloque4.inra.fr/she2012>

Penvern S., Simon S., Bellon S., Alaphilippe A., Lateur M., Lauri P.E., Dapena E., Jamar L., Warlop F., 2012b. *Sustainable orchards' redesign: at the crossroads of multiple approaches*. Xth European IFSA Symposium, 1-4 July 2012, Aarhus, Denmark, http://ifsa2012.dk/wp-content/uploads/Final_BookOfAbstractUpdatedPlan.pdf

Petitgenet M., 2010. *Étude des performances lors des transitions vers l'agriculture biologique dans des systèmes arboricoles en région PACA*. Mémoire de fin d'études, ENITA, Bordeaux. Reau R., Doré T., 2008. *Systèmes de culture innovants et durables : quelles méthodes pour les mettre au point et les évaluer ?* Dijon, Éditions Educagri.

Reganold J.P., Glover J.D., Andrews P.K., Hinman H.R., 2001. Sustainability of three apple production systems. *Nature*, 410, 926-930.

Ricci P., Bui S., Lamine C., 2011. *Repenser la protection des cultures. Innovations et transitions*. Educagri, Quae Éditions.

Sauphanor B., Simon S., Boisneau C., Capowiez Y., Rieux R., Bouvier J.C., Defrance H., Picard C., Toubon J.F., 2009. Protection phytosanitaire et biodiversité en agriculture biologique. Le cas des vergers de pommiers. *Innovations agronomiques*, 4, 217-228.

Sautereau N., Geniaux G., Bellon S., Petitgenet M., Lepoutre J., 2010a. *Quantity versus quality and profit versus values? Do these inherent tensions inevitably play in organic farming?* « Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire », 28 juin-1^{er} juillet 2010, Montpellier. In : Coudel É. et al. (Éds.), *Innovation and Sustainable Development in Agriculture*, ISDA, Montpellier, 2010.

Sautereau N., Bellon S., 2010b. *Stimulate transitions towards sustainable agri-food systems: the contribution of conversion to organic food and farming to analyze dynamics and governance*. International Workshop on System Innovations, Knowledge Regimes, and Design Practices towards Sustainable Agriculture, June 16-18th, Lelystad, NL.

Sautereau N., Penvern S., Petitgenet M., Fauriel J., Bellon S., 2011. Concilier des performances pour une agriculture durable, l'agriculture biologique comme prototype. *FaÇSADE*, 33.

Le Courrier de l'environnement de l'INRA n°62, décembre 2012.

Simon S., Sauphanor B., Defrance H., Lauri P.E., 2009. Manipulations des habitats du verger biologique et de son environnement pour le contrôle des bio-agresseurs. Des éléments pour la modulation des relations arbre-ravageurs-auxiliaires. *Innovations agronomiques*, 4, 125-134.

Simon S., Bouvier J.C., Debras J.F., Sauphanor B., 2010. Biodiversity and pest management in orchard systems. A review. *Agronomy for sustainable development*, 30, 139-152.

Sylvander B., Bellon S., Benoît M., 2006. Facing the organic reality : the diversity of development models and their consequences on research policies. *Proceedings Joint Organic Congress*, Odense, Denmark, May 30-31, 58-61.

Tchamitchian M., Collange B., Navarrete M., Peyre G., 2009. Multicriteria evaluation of the pathological resilience of in-soil vegetable protected cropping systems. In : Gosselin A., Dorais M. (Éds.), *GreenSys 2009*, Québec, 14-19 juin 2009. ISFAE, Helsinki.

Wezel A., Bellon S., Dore T., Francis C., Vallod D., David C., 2009. Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29, 503-515.

Wyss E., Luka H., Pfiffner L., Schlatter C., Gabriela U., Daniel C., 2005. Approaches to pest management in organic agriculture: a case study in European apple orchards. *IPM in Organic Systems*, XXIIth International Congress of Entomology, August 2004, Brisbane, Australia.

Le dilemme de l'élevage sur parcours en Corse : de la politique anti-incendie à la recherche de l'autonomie

Jean-Christophe Paoli, Pierre-Mathieu Santucci

Laboratoire pour le développement de l'élevage, INRA Sad, Quartier Grossetti, 20250 Corte

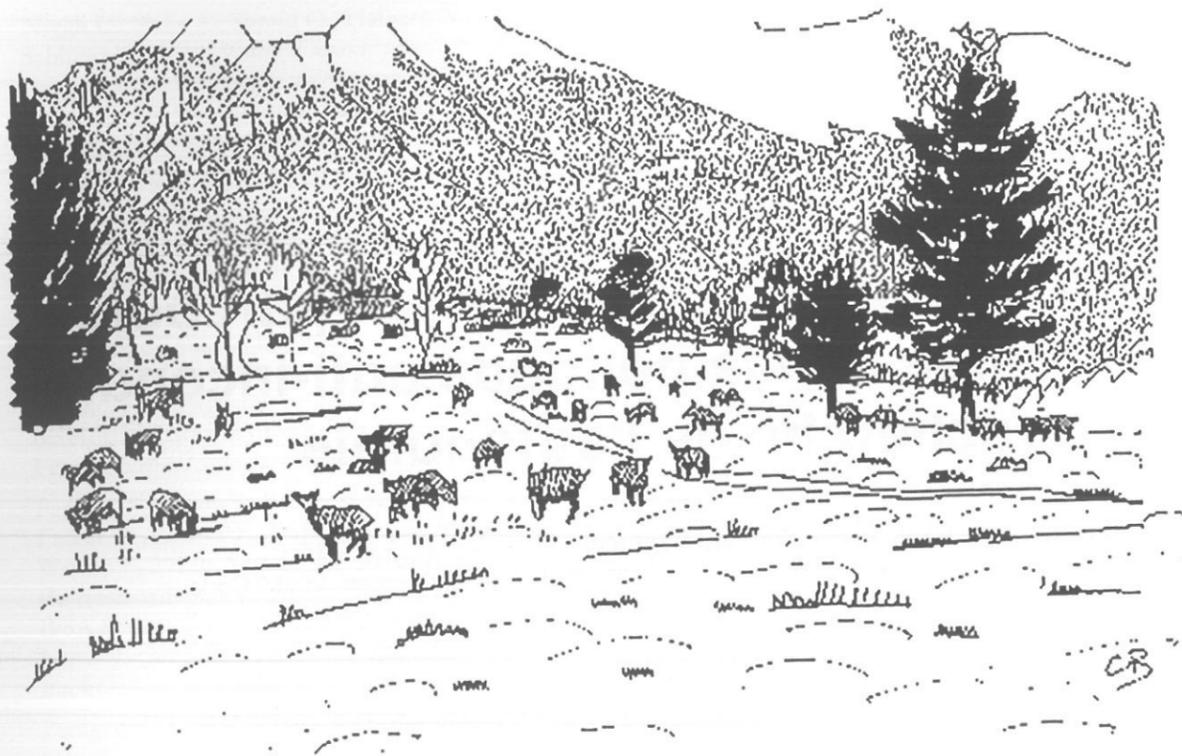
paoli@corte.inra.fr

INTRODUCTION

En région méditerranéenne, le feu reste un objet de recherche majeur tant il mobilise à la fois diverses disciplines scientifiques, et domaines de l'action publique avec par conséquent, l'implication d'une multitude d'acteurs et de services. Pris sous l'angle de l'incendie, il renvoie implicitement aux activités humaines y compris celles qui s'appuient sur les ressources naturelles (espaces, sol, végétation). Parmi celles-ci, l'élevage pastoral est considéré en lien très étroit avec l'origine des incendies notamment en Corse (Casanova J.B., 2004 ; Cérutti F., 1990).

Notre travail s'intéresse à l'évolution de l'élevage pastoral à partir des années 1980 et vise à expliciter ses interactions avec les politiques publiques et particulièrement celle mise en œuvre pour la prévention et la lutte des incendies.

Notre hypothèse considère le rejet social de l'emploi du feu comme la base de la politique de l'élevage en Corse et comme in fine la limite des choix techniques possibles. Dans une première partie, nous examinerons comment ce rejet est devenu le mot d'ordre d'un dispositif, au sens de Michel Foucault, effectivement efficace pour lutter contre les feux. Dans un deuxième temps, nous voulons montrer que la politique de ce dispositif, d'essence environnementaliste, est par contre peu efficace pour promouvoir une politique de développement de l'élevage sur parcours dès lors qu'elle exclut d'emblée un instrument d'entretien de ces parcours : le feu. Les propositions que nous faisons dans une troisième partie sont basées sur des tendances minoritaires mais effectives constatées dans les élevages de « retour au parcours ».



Dessin de Claire Brenot.

UNE POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VÉGÉTATION EN POSITION DOMINANTE SUR L'ÉLEVAGE PASTORAL

En Corse, l'utilisation du feu est une pratique ancienne des agriculteurs-éleveurs montagnards (cultures sur abattis-brulis). Depuis 1950 en raison de l'abandon des cultures d'entretien, et de l'évolution très rapide de la végétation (Saïd *et al.*, 2003) les éleveurs pratiquent non plus des abattis-brulis mais des feux pour lutter contre la repousse des espèces ligneuses à faible valeur fourragère – cistes, bruyère arborescente et arbousier (Ravis-Giordani, 2001). Ces feux allumés en fin d'été (lorsque les ligneux brûlent et que les grandes chaleurs sont passées) à contre-pente ou en s'appuyant sur des pare-feux sont devenus très fréquents et pratiquement tolérés depuis 1950 jusqu'au milieu des années 1960.

L'emploi du feu dans une logique d'entretien de l'espace pâturable s'est opposé de front, depuis les années 1960 et 1970, à une autre logique, celle de la lutte contre les incendies de forêt. Les feux contrôlés par les éleveurs sont devenus progressivement des incendies (donc des feux non contrôlés voire qualifiés de criminels) pour deux raisons : la croissance inexorable de la masse inflammable sous l'effet de l'abandon des cultures, mais surtout l'efficacité de la lutte anti-incendie elle-même ! Éleveurs et pompiers se sont lancés dans une course d'efficacité qui faisait dire au préfet de Haute-Corse lui-même en 1978, que « les bergers ont été acculés à cette extrémité [allumer des feux non contrôlés NdA] par une politique de lutte contre les incendies insuffisamment sélective. » Le même préfet souhaitant que le brûlage pastoral « redevienne l'outil de travail qu'il aurait dû rester » (cité par Ravis-Giordani, 2001, p. 84).

L'interdiction de ces feux pastoraux a été motivée par des considérations environnementalistes. Ce retour à la raison et à la concertation entre éleveurs, pompiers et élus locaux proposé par le préfet de l'époque n'a jamais eu lieu.

Alors que dans la plupart des régions méditerranéennes, le pastoralisme était reconsidéré à partir des années 1980, la Corse, dans ses choix de politique agricole, n'a pas opté pour une confortation des systèmes pastoraux mais pour le développement des productions fourragères mécanisées d'herbe sous le prétexte de la prévention des incendies qualifiés de pastoraux.

L'arrêt de l'emploi du feu par les éleveurs est resté depuis le début des années 1970 jusqu'à une période très récente l'objectif n°1 de la prévention des incendies, et dans le même temps, a constitué le socle d'une politique de l'élevage en Corse.

Cette orientation a un soubassement scientifique qui ne relève aucunement des sciences techniques (zootecnie, agronomie) mais s'inscrit davantage dans le courant d'une écologie conservatrice : en effet l'emploi des feux (appelés plus couramment « incendies ») contrarie le développement de la biomasse végétale forestière (Gamisans *et al.*, 1981) et a un impact paysager négatif (cf. les expositions itinérantes et plaquette informatives montrant des paysages noircis et les slogans « plus jamais ça ! »). Cette argumentation environnementaliste est également le socle du discours de sensibilisation de la population contre les méfaits du feu qui a été mis au point et diffusé à l'origine par la principale institution en charge de la protection de la nature en Corse : le Parc naturel régional (PNRC). Il s'est imposé en raison d'abord de la faiblesse de l'action de la sphère agricole (qui n'a pas assumé l'utilisation du feu publiquement) et ensuite grâce à la puissance de son dispositif : un discours technique innovant et des moyens importants.

Un discours technique « botaniste » : faire produire de l'herbe aux éleveurs, voire la produire à leur place.

En effet, un discours technique spécialement dédié à l'élevage corse, qui prévaut encore aujourd'hui, a été élaboré dans un deuxième temps par les mêmes services du PNRC. Ce discours technique part du constat de base que l'emploi du feu pour produire de l'herbe est moins efficace en termes de rendement fourrager par hectare que l'emploi de techniques mécanisées classiques de production fourragère. Bien que trivial au départ, ce constat est le point de départ d'un discours technique alternatif à l'emploi du feu, par ailleurs propre à la Corse, qui s'est complexifié avec le temps : tant par les techniques – girobroyage du maquis bas (une technique empruntée à l'activité forestière), girobroyage et sursemis, semis d'espèces fourragères annuelles ou pérennes (de préférence aux céréales d'hiver pâturées traditionnellement utilisées) – que par les moyens techniques préconisés allant jusqu'à des matériels chenillés publics qui sont proposés aux éleveurs. Le paquet technique ainsi conçu est résumé par un slogan célèbre des années quatre-vingt émanant du PNRC : « *les éleveurs mettent le feu pour avoir de l'herbe, nous allons donner de l'herbe aux éleveurs* ».

Ainsi, cette politique que l'on peut qualifier de « précocement écologisée » est aujourd'hui l'alpha et l'oméga de la politique de l'élevage en Corse et, en quelque sorte, lui sert de substitut.

La description du dispositif : ses éléments humains et matériels, ses objectifs et ses injonctions

Fort de cet objectif (diminuer les incendies) le discours scientifique et technique de protection de la végétation se combine avec des moyens humains et financiers (ceux de la prévention des incendies et du développement des structures agricoles, plus récemment ceux des mesures agri-environnementales) en une configuration que nous assimilons à un dispositif au sens où l'entend Michel Foucault, que l'on peut qualifier de coercitif doux.

Ce passage du langage environnementaliste à l'émanation de règles coercitives s'est opéré grâce à l'appui des services du Conseil général, longtemps partagés avec le PNRC par le même président (Barouch et Montgolfier, 1984 ; Vaiss, 2007). Un service de développement de l'élevage (couramment appelé « service pastoraliste ») issu du PNRC conçoit le discours et s'appuie sur des bras armés

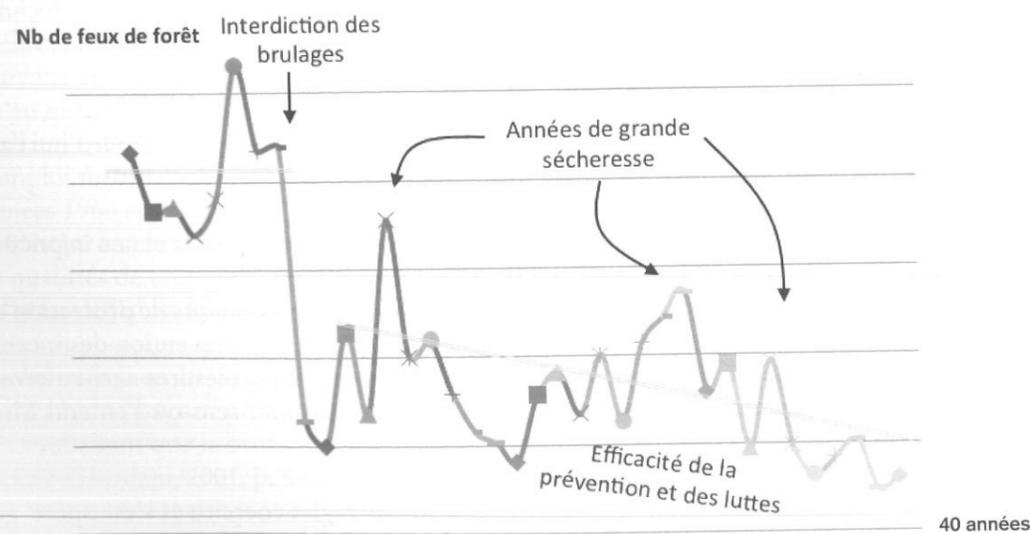
très puissants, en l'occurrence les Services des forestiers sapeurs (Forsap), dotés de possibilités humaines et surtout mécaniques de mise en valeur des terrains des éleveurs, les services agricoles de la Région eux-mêmes pourvoyeurs de subventions aux élevages (Office de développement agricole de la Corse – ODARC – pour l'aide aux structures, puis Office de l'environnement de la Corse – OEC – pour les aides agri-environnementales). Les méthodes mises en œuvre pour mener à bien ce programme ne sont pas seulement de l'ordre de la punition visible (par exemple l'interdiction de pacage des terrains incendiés théoriquement applicables aux éleveurs transformées en menaces à la prime depuis l'instauration des déclarations de surfaces - Registre Parcellaire Graphique) mais de l'incitation typique de la « logique dispositiva » (Foucault, 2001) : incitation à mettre en valeur, à intensifier, à capitaliser, contre un abandon complet et définitif de l'emploi du feu. Cette politique « dispositiva » faite d'incitation et de coercition a visiblement eu des effets en termes de désincitation à mettre le feu puisque le nombre de mises à feu (nous prenons dans la figure 1 le département de la Haute-Corse qui est le plus représentatif de cette politique) a commencé à baisser considérablement à partir des années 1990.

Un dispositif efficace ?

Les résultats de cette politique se traduisent effectivement par un recul des incendies mais aussi l'absence de politique spécifique aux parcours non mécanisables, voire l'absence de politique tout court de l'élevage. D'où un emmaquisement des parcours et un développement de l'élevage bovin extensif sur les terrains abandonnés (Santucci *et al.*, 2001).

En effet, alors même que la politique de production fourragère si vigoureusement encouragée donnait des résultats dans les zones cibles, la surface exploitée par les brebis s'est réduite aux fonds de vallon mécanisables. Si l'on prend l'exemple d'une vallée de l'intérieur de la Corse, le Tavignanu, le basculement est saisissant entre la situation d'avant et celle d'après l'interdiction effective des brûlages (Faye, 2010). Initialement, l'ensemble des pâturages de la zone étaient, en effet, jusqu'au début des années 1980, entretenus par des feux. Depuis, toutes les surfaces non mécanisables sont

FIGURE 1. Efficacité du dispositif de prévention et de lutte anti-incendies en Haute-Corse du point de vue du nombre de mise à feu.



Source : E. Faye d'après Prométhée 2010

de fait abandonnées et envahies par des formations végétales à base de cistes inexploitable par les brebis. La mécanisation d'une partie des exploitations a certes permis le développement des cultures fourragères (céréales à pâturer, prairies annuelles, luzernières). Cependant ces dernières ont été rapidement limitées par la surface totale mécanisable (8 % seulement de la SAU de la Vallée du Tavignanu et moins du quart des exploitations laitières selon nos données). De la sorte, la taille des troupeaux ovins se trouve aujourd'hui strictement calibrée par la surface mécanisable (actuellement en herbe, qui supporte un chargement moyen de 5.5 brebis par hectare). Dès lors, la surface en parcours devient marginale dans la quantité effectivement ingérée par les troupeaux.

Or, cet abandon différentiel de l'espace pose un problème aux éleveurs, aux politiques, et même aux services de prévention des incendies qui voient chaque année la masse combustible augmenter ainsi que les moyens publics mis en œuvre par les dispositifs précédents !

Le retour du maquis sur des parcours précédemment maintenus bas sous l'effet conjugué du pâturage et des feux remet en cause leurs caractéristiques pastorales. En 2010, la Commission européenne ne les accepte plus dans les déclarations de surface des éleveurs corses, notamment parce que plus rien ne montre qu'ils sont effectivement pâturés !

UN RECENTRAGE PASTORAL ?

Malgré, ou peut-être à cause de la « victoire » complète de la politique précédente, on constate toutefois que les éleveurs ovins-caprins réagissent par rapport à l'abandon des parcours et militent pour un recentrage de leur activité vers son fondement pastoral.

Des innovations internes à l'élevage, en particulier le développement d'un deuxième atelier laitier

Il résulte de ce qui précède que l'élevage ovin et caprin laitier en zone de montagne s'est trouvé limité, du fait du non-entretien des parcours, à la surface mécanisable de fond de vallée. Cependant, les élevages plus contraints (exploitations agricoles de taille plus faible, localisation sur les pentes...) ont disparu plus vite que les autres.

Si l'on se réfère aux travaux dans le cortenais (Faye, 2010) les exploitations ovines laitières qui se sont maintenues (c'est-à-dire globalement celles qui avaient le plus de terrain en fond de vallée) ont de leur côté évolué de deux façons :

- La première grâce aux systèmes de production qui, ayant atteint un niveau de capitalisation suffisant peuvent permettre de se tourner vers la transformation fromagère plus exigeante mais beaucoup plus rémunératrice (valeur marginale de 1950€/UGB) grâce à la forte valorisation de leur lait (2,5 €/l en moyenne).
- La seconde est l'agrandissement par la récupération de surfaces d'exploitations qui avaient disparu. Dans ces systèmes agrandis mais bloqués par la limite indépassable de surface mécanisable (20% de la surface totale des exploitations comme il l'a été dit plus haut) l'innovation a consisté à développer un deuxième système laitier, caprin celui-ci, pour valoriser les parcours de maquis. Les systèmes de production qui résultent de cette tendance au développement de l'élevage caprin sont des systèmes semi-extensifs ovins-caprins qui se trouvent être parmi les systèmes laitiers les plus rémunérateurs en moyenne montagne corse.

Pression des éleveurs pour une réintroduction des brûlages sur parcours

Le brûlage dirigé (BD) en élevage est utilisé depuis la fin des années 1980 en France dans le cadre d'un plan d'aménagement consensuel (Lambert et Parmain, 1990), et donne lieu à la création d'un

corps cohérent de prescriptions techniques et sociales pour accompagner sa diffusion constamment mise à jour par un « Réseau brûlage dirigé » de praticiens européens qui se rencontrent annuellement (Rigolot, 1998).

Or dans cet ensemble consensuel précoce, la Corse fait exception dans la mesure où les brûlages dirigés sont restés jusqu'à une période très récente marginaux en surface, cantonnés aux espaces forestiers et, en tout cas, strictement proscrits des zones d'élevage.

Depuis, le changement de paradigme nécessaire à l'introduction du BD en élevage s'est finalement réalisé même si c'est avec retard et sous des formes très contrôlées. L'année 2008 a marqué une étape importante avec un colloque international, organisé par le Conseil général de Haute-Corse spécialement dédié à la thématique du brûlage dirigé. Les conclusions de ce colloque (25 nov. 2008), font état d'un retournement de situation fondamental, dans ce département qui rejoint finalement les autres départements de l'Entente Grand Sud. À l'issue de ce revirement, le brûlage dirigé est donc à nouveau autorisé dans les élevages dans le cadre d'une procédure qui s'est mise en place courant 2009. Cette décision s'inscrit dans la logique de la dynamique régionale née dans le cadre de l'élaboration et de la parution officielle du Plan de protection de la forêt et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI, mars 2006). Elle est due en partie à la pression technique des praticiens de la prévention des autres membres de l'Entente Grand Sud, aux problèmes techniques et économiques insurmontables liés à l'étendue des parcours en regard des moyens disponibles par les collectivités locales, et enfin, à la pression des éleveurs eux-mêmes (avec des essais de brûlage non autorisés réalisés par les éleveurs du cortenais).

Le dispositif n'a pas dit son dernier mot !

La phase actuelle correspond à une mutation du dispositif existant en un nouveau dispositif « accueillant » pour la technique du brûlage en élevage. Les membres du nouveau dispositif (qui sont exactement les mêmes que ceux de l'ancien, si ce n'est qu'un service de brûlage est en voie de création), changent leur discours technique, certes, mais ne modifient pas ce qui semble le plus important : les rapports de pouvoir nettement en faveur des collectivités locales. En d'autres termes, seuls les savoirs académiques sur le feu prévalent ; ceux des éleveurs apparaissent par définition non fondés !

D'une certaine façon, ce dispositif d'encadrement de l'élevage est en train de changer complètement son paradigme technique. Le feu apparaît aujourd'hui comme une technique parmi d'autres de production d'herbe, ce qui n'était jusqu'alors pas envisagé. Toutefois le dispositif (toujours piloté en Haute-Corse par le conseil général et en Corse du Sud par les services de l'État en collaboration étroite avec le conseil général) a réalisé de lui-même sa propre mue, dans l'objectif de garder le contrôle de la technique. L'idée dominante est que la technique du brûlage ne peut être réalisée que par des services spécialisés établissant ainsi une légitimité descendante qui s'appuie sur des techniciens formés opérant dans un cadre contrôlé. De ce fait, toute perspective d'organisation des éleveurs autour de ce thème accompagnée éventuellement de la production d'un discours d'offre de services (que le syndicalisme agricole corse n'a pas réussi à promouvoir jusqu'ici) et tous autres moyens visant à maîtriser la chaîne du feu par les éleveurs eux-mêmes, devient pratiquement impossible.

POUR UN ÉLEVAGE AUTONOME, LA CONFORTATION DES EXPÉRIENCES ÉMERGENTES SEMBLE PROMETTEUSE

L'élevage pastoral de Corse a certes réussi sa « révolution fourragère » au prix de mutations techniques importantes (innovations fourragères, artificialisation de la conduite de la reproduction, augmentation de la complémentation hivernale, etc.) mais pas sans conséquences sur le comporte-

ment des animaux (alimentaire et spatial) et sur l'abandon de pratiques pastorales (transhumance). Dans cette logique de sédentarisation, de repli dans les zones favorables et de diminution de l'offre des produits (lait, fromages, chevreaux) le recours massif aux intrants, au niveau de chaque élevage, est permis par des prix défiant toute concurrence (1,25 €/l de lait livré, quasiment le double en transformation fermière : 15 € le kilo de chevreau en moyenne sur les 5 dernières années). Toutefois, dans un contexte général de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts de production et de transport, le degré d'artificialisation de ces élevages « pastoraux » risque d'être pénalisant à court terme. D'ailleurs, comme il est évoqué supra, les éleveurs de Corse ont amorcé depuis quelques années une tendance à la reconquête pastorale des espaces soit par allègement de l'artificialisation fourragère, soit par diversification de la production animale (troupeaux caprins et/ou bovins).

Une tendance à la « retrempe pastorale » pour un certain nombre d'élevages soucieux de moins investir dans la production d'herbe (en raison de l'augmentation des coûts) se fait jour et des choix techniques sont également en cours de conception et d'expérimentation avec l'objectif affirmé de rechercher un mode de conduite du troupeau plus souple voire une flexibilité des élevages (Nozières *et al.*, 2011).

Parmi ces orientations techniques, le choix d'un deuxième troupeau dans un élevage laitier (ovin ou caprin) a tendance à se confirmer. Les bovins sont fréquents dans un élevage caprin, lui-même dominé par l'élevage ovin. La conduite de ces « ateliers » s'appuie sur une recherche de la complémentarité des espaces (altitude, nature du couvert végétal...). Un autre indicateur de recherche de souplesse réside dans la structure productive du troupeau dominant et consiste à combiner les deux périodes de mises-bas ; il s'agit pour l'éleveur, comme dans le système pastoral originel, d'organiser son troupeau avec deux groupes de femelles afin de mieux répartir la production laitière dans l'année et de mobiliser plus efficacement les ressources fourragères du printemps.

Enfin, la perspective de revenir à un cycle zootechnique saisonné avec le cycle des ressources spontanées n'est plus du tout rejetée par le monde des éleveurs. Dans des zones de piémont ou de montagne, les atouts d'une mise-bas unique de fin d'hiver sont à nouveau considérés.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des brûlages dirigés par les éleveurs eux-mêmes, l'expérimentation d'une dynamique sur un modèle micro-régional est à poursuivre. Le cas de la micro-région dite du « golfe de Lava » au nord d'Ajaccio tient une place particulière en Corse dans la mesure où pour des raisons à la fois morphologiques (possibilité de brûler sans danger dès le mois de juin) et sociales (forte présence syndicale agricole), les brûlages en élevage ont été tolérés jusqu'à aujourd'hui et une dynamique organisationnelle est en cours. De la sorte, c'est une région où le contraste paysager est très fort avec le reste de la Corse puisqu'aujourd'hui les parcours de cistaies, (inutilisables par les ruminants) sont absents en raison de la fréquence des brûlages, contrairement au reste des régions pastorales. Dans cette région les brûlages sont restés des pratiques individuelles agricoles, contrôlées par les éleveurs qui réalisent toutefois une déclaration préalable afin que leurs feux ne déclenchent pas les services de lutte anti-incendie.

La collaboration avec les services départementaux de lutte anti-incendie (ceux de la Corse du Sud ayant une position dissonante avec le reste du dispositif, cf. Vaiss, 2007), a permis l'émergence d'une pratique innovante – par rapport au reste de la Corse – de l'encadrement du brûlage dirigé, qui laisse une plus grande autonomie aux éleveurs, plus de souplesse, et leur permet effectivement de brûler, sur la base d'accords micro-régionaux, en profitant des bonnes « fenêtres » météorologiques.

Enfin, pour « réussir » les brûlages, un volet expérimental doit être accentué en collaboration avec les éleveurs sur des questionnements à visée opérationnelle, dans la perspective de réaliser des essais en période estivale.

CONCLUSION

L'élevage corse d'origine pastoral est un exemple d'agriculture précocement passée sous la domination d'objectifs environnementaux. Sans doute doit-on cette situation à la confusion de l'espace pastoral avec un espace naturel et à la non-reconnaissance de la légitimité des éleveurs à artificialiser l'espace par l'usage du brûlage. Le brûlage est devenu la pierre d'achoppement de l'élevage pastoral et finalement le point de départ de la construction d'un édifice complet et même complexe, fait de mots d'ordres, de moyens humains et financiers qui répondent selon nous à la définition d'un dispositif foucauldien destiné à éradiquer le feu.

Par contagion, les dispositifs (compris au sens usuel cette fois) d'encadrement de l'élevage en Corse ont absorbé le discours d'intensification fourragère qui, paradoxalement, découle d'une position au départ « botaniste » et sont dominés par des objectifs environnementalistes non agricoles, ce qui provoque une absence de prises de risque et de responsabilités par les éleveurs et une mise sous dépendance de moyens publics.

Cette situation a été rendue possible, d'une part, par l'importance des moyens publics mis en œuvre et d'autre part, par le haut niveau de valorisation des produits de l'élevage. Aujourd'hui, cette politique donne des résultats mitigés, même à l'aune des objectifs environnementaux qui sont les siens.

Nous proposons, sur la base de ce travail, une politique alternative consistant à accompagner et encourager les dynamiques émergentes des éleveurs qui visent à rétablir leur autonomie : autonomie fourragère par un retour au parcours, autonomie dans l'encadrement et la mise en œuvre des brûlages dirigés. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Barouch G., (de) Montgolfier J., 1988. Les logiques d'acteurs. Les feux de Cythère, in de Montgolfier J. et Natali J.M. (éds). *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Economica, Paris, 184-196.
- Rigolot E., 1998. Le réseau national des équipes de brûlage dirigé. *Pastum*, 51, 52, 113-117.
- Casanova J.B., 2004. *Les incendies, fin du XX^e siècle*, in Ravis-Giordani G. *Atlas ethnohistorique de la Corse*, CTHS, Paris, 104-105.
- Cerutti F., 1990. La Corse, île de feu, *Revue Forestière Française*, XLII, n° spécial, 46-56.
- Faye E., 2010. *Analyse-diagnostic de la vallée du Tavignanu*, Mémoire d'ingénieur d'AgroParistech - Inra - LRDE.
- Foucault M., 2001. *Dits et Ecrits*, tome II, Gallimard.
- Gamisans J., 1991. *La végétation de la Corse*, Édisud.
- Gamisans J., Gruber M., Claudin J., Casanova J.B. 1981. Carte de la végétation du Haut-Venacais au 1/25000^e, notice. *Ecologia Mediterranea* n°7 (1), 85-97.
- Lambert B., Parmain V., 1990. Les brûlages dirigés dans les Pyrénées-Orientales. De la régénération des pâturages d'altitude à la protection des forêts. *Revue Forestière Française* XLII, n° spécial, 140-155.
- Nozières M.O., Moulin C.H., Dedieu B., 2011. The herd, a source of flexibility for livestock farming systems faced with uncertainties. *Animal*, 1-16.
- Peraudeau M., 2005. *Étude d'une micro-région d'élevage : vers une pratique raisonnée du feu pastoral dans le golfe de Lava*. Mémoire ENITAB-Inra Corte.
- Peraudeau M., Santucci P., Paoli J.C., Bouche R. 2006. Elevage pastoral et feu agricole en Corse : vers la maîtrise de la tradition. *Options Méditerranéennes*, N° spécial, *Les productions de l'élevage méditerranéen. Défis et atouts*, Séminaire de Saragoza, Espagne 18-20 mai 2006, 139-142.
- Préfecture de Corse, 2006. *Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI)*. Ajaccio, mars 2006.
- Ravis-Giordani G., 2001. *Bergers corses*, Éd. Albiana.
- Renucci J., 1970. L'élevage en Corse. Un archaïsme menacé, *Revue de géographie de Lyon*. N° 45-4, 357-389.
- Rigolot E., 1998. Les effets du brûlage dirigé sur le sol. *Pastum*, 51-52, 80-86.
- Saïd S., Rameau J.C., Brun J.J., 2003. Évolution et diversité végétales en Corse suite à la déprise agricole, *Revue Forestière Française*. 4, 309-322.
- Santucci P., Bernard E., Le Garignon C., 2001. Quelques aspects de l'évolution de l'élevage pastoral corse. *Pastum*, 61-62, 43-48.
- Vaiss P., 2007. *Articuler les niveaux territoriaux de l'action publique. La politique de sécurisation du territoire contre les incendies de forêts*, Thèse de doctorat en sociologie, Sciences Po, Paris.